

Règlement de protection au TC Monthey

Responsable COVID-19 au TC Monthey: David Stojilkovic (+41 79 450 91 46)

1. Directives et recommandations générales

Hygiène

- Le club va s'assurer que les personnes présentes respectent les règles de protection mises en place par l'OFSP (lavage des mains, distanciation sociale, etc.) et qu'un nettoyage régulier des surfaces, installations, poignées de porte, etc. se fasse.
- Les vestiaires et douches sont fermées jusqu'à nouvel avis.
- Les WC demeurent ouverts, leur nettoyage se fera également de manière régulière.
- Les poubelles qui se trouvent au club sont fermées. Chacun ramène ses détritits à la maison.
- Le nettoyage ou désinfection des mains avant et après avoir joué est obligatoire. Merci de vous désinfecter en entrant dans l'infrastructure.
- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, hormis lors de la pratique sportive.
- Les joueurs doivent si possible venir avec leur propre désinfectant et amener leurs propres balles et si possible marquées.

Distance

- Sur le court, il doit y avoir 15m² par personne et 2 m de distanciation. Swiss Tennis recommande de jouer en simple et de renoncer aux doubles. Les doubles restent autorisés au club mais la responsabilité incombe aux joueurs.

Informer

- L'affiche de l'OFSP « Comment se protéger sur le court de tennis » est placardée à plusieurs endroits. Le club invite ses membres à la lire avant de jouer.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner.
- Les personnes vulnérables (maladies cardio-vasculaires, diabète, asthme, hypertension, etc.) doivent s'abstenir de jouer si possible.
- Nous invitons les personnes de 65 ans et plus à jouer en début de journée (de 9h à 16h). S'ils jouent à un autre horaire, il en va de leur responsabilité.
- Le club rappelle que toutes les informations ont également été transmises par courriel à tous ses membres et qu'en réservant chaque joueur accepte de fait le règlement de protection mis en place par le club. Ils portent une responsabilité individuelle.
- Les personnes ne respectant pas les directives peuvent être interdites d'accès par le responsable et être amendées par la police lors de ses contrôles. Lors d'un éventuel contrôle du canton (via la police ou via Jeunesse & Sport), le club risque la fermeture si des abus sont constatés.

Réservation de courts

- Toutes les personnes qui veulent jouer doivent passer obligatoirement par le système de réservation en ligne (www.tennislibre.com) et payer via ce système au moment de la réservation (pour les non-abonnés). Ils doivent réserver leur court à l'avance et respecter la durée minimale de séjour sur les installations (présence 5min avant et 5 min après au max). Ils peuvent toutefois s'arrêter à la buvette en sortant du court mais en respectant les consignes mises en place par la gérante.
- Si certaines personnes (membres ou non-membres) utilisent nos courts sans abonnement (en réservant une heure de passage), ils devront donner leur nom, prénom, no de téléphone et leur adresse mail à des fins de traçage obligatoire selon les normes de l'OFSP et l'OFSP0.
- Pour chaque réservation en ligne avec un invité, nous vous demandons donc d'inscrire les informations suivantes sur le champ « remarques »: nom, prénom, numéro de téléphone et email de l'invité.

2. Directives et recommandations pour l'enseignement du tennis

Principes fondamentaux

- Les personnes de plus de 20 ans doivent disposer d'une surface de 15m² chacune. Elles sont autorisées à s'entraîner à l'extérieur à maximum 15 personnes.
Cela ne s'applique pas aux jeunes de moins de 20 ans.
- Les enfants rassemblent les balles à un endroit et c'est le professeur qui les ramasse.
- Le professeur utilise si possible toujours le même panier de balles (sinon il le désinfecte après l'avoir utilisé).
- Pour les cours privés, le professeur doit s'assurer de disposer d'un historique de ses clients avec date, heure, nom, prénom, téléphone et mail pour assurer la traçabilité de la chaîne.
- Les parents des juniors ne sont pas admis sur ou derrière les courts. Ils ne peuvent pas rester au club durant les entraînements à moins de se rendre à la buvette tout en respectant les règles mises en place par celle-ci.

Taille des groupes

- Les groupes de plus de 5 personnes sont interdits. Les règles de l'OFSP doivent être respectés scrupuleusement. Pour les jeunes de moins de 20 ans, il n'y a pas de restriction du nombre de participants durant les cours.

Restaurant

- La buvette est fermée jusqu'à nouvel avis.

Nous comptons sur la responsabilité de chacune et chacun pour que nous puissions pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions malgré la situation pénible que nous vivons !

Au nom du comité du TC Monthey

La/le Président(e) : David Stojilkovic